



Comment lire notre bulletin ?

Le bulletin est avant tout un outil de communication sur l'état des apprentissages de votre enfant. Il doit vous permettre de visualiser son parcours scolaire tout au long de ses humanités.

Les professeurs évaluent régulièrement les progrès faits par chaque élève. Des travaux en classe ou à domicile, des exercices en ligne, des épreuves, des interrogations, des contrôles sont pour l'élève autant d'occasions d'apprendre à découvrir ses points forts, ses points à améliorer, les compétences qu'il maîtrise et celles qu'il doit encore exercer et approfondir.

Le bulletin est une synthèse. Nous vous conseillons par ailleurs de regarder l'ensemble des feuilles de route, des évaluations intermédiaires ou terminales pour vous rendre compte précisément de ce que signifient les valeurs récapitulatives reprises dans le bulletin.

Dans le bulletin, vous verrez apparaître 2 colonnes. L'une s'intitule EF (évaluation formative) et l'autre ES (évaluation sommative). Les résultats apparaissant dans la colonne EF sont des résultats intermédiaires permettant de mesurer l'état d'avancement des apprentissages. Cette forme d'évaluation ne doit pas être négligée puisqu'elle participe à la mesure de la progression de l'élève dans ses apprentissages et, par-là, à l'aider à atteindre de manière optimale les objectifs poursuivis. Les résultats figurant dans la colonne ES sont ceux qui participent à la décision de réussite en fin d'année. Les examens en session n'utiliseront que cette forme-là d'évaluation. Enfin le commentaire énonce les attentes précises pour votre enfant pour la suite de sa scolarité.

Notre bulletin présente la synthèse d'un parcours de l'élève au terme d'une période significative. Elles sont au nombre de 4 (novembre, fin janvier / début février, fin avril et fin d'année) pour cette année 2020-2021.

Au terme de l'année scolaire, chaque professeur, dans chaque branche du programme de l'élève, établira la cote de certification servant à la délibération de fin d'année (la décision finale). Il prend en considération l'ensemble des ES. Les EF pourront toutefois rester une référence en cas de doute sur les ES, sans les remplacer.

La délibération de fin d'année est réalisée collégalement par l'ensemble du Conseil de classe. Celui-ci, sous la présidence de la direction, analyse la situation de l'élève dans l'ensemble des cours. Il exerce une fonction délibérative et se prononce sur le passage vers l'année supérieure.

Quand l'élève possède des compétences et savoirs qui lui donnent des chances de poursuivre avec succès dans l'année supérieure, il réussira son année scolaire.

Au cas où l'élève présenterait une situation comportant des lacunes dans l'acquisition des compétences de certaines branches, celui-ci se verrait imposer des travaux de vacances.

Si l'ensemble des résultats présente des lacunes beaucoup trop importantes et ne permet pas d'envisager un passage dans l'année supérieure, l'élève se verra proposer un redoublement, dans certains cas, une réorientation.